



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2012/2044(INI)

28.3.2012

AMENDEMENTS

1 - 54

Projet d'avis
András Gyürk
(PE480.801v01-00)

sur les 20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique
(2012/2044(INI))

AM\896261FR.doc

PE485.945v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Sous-titre 1

Projet d'avis

Factures énergétiques

Amendement

Marché unique de l'énergie

Or. en

Amendement 2
Andreas Mölzer

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. rappelle que la législation européenne en vigueur protège les droits des consommateurs et prévoit des bases solides en faveur d'un marché énergétique européen compétitif; mais qu'elle n'a pas encore été transposée correctement dans la législation nationale de plusieurs États membres;

Amendement

1. rappelle que la législation européenne en vigueur protège les droits des consommateurs et ***doit prévoir*** des bases solides en faveur d'un marché énergétique européen compétitif; mais qu'elle n'a pas encore été ***suffisamment et*** correctement transposée dans la législation nationale de plusieurs États membres;

Or. de

Amendement 3
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. regrette que la libre circulation des services, qui représentent 70 % du PIB de l'Union, soit fortement restreinte par les obstacles administratifs et la divergence des règles nationales; demande dès lors instamment la pleine mise en œuvre de la

directive "Services" et son extension à tous les services dans une économie moderne fondée sur la connaissance;

Or. en

Amendement 4
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. invite les États membres à **accélérer** la **mise** en œuvre **de ces** actes législatifs **européens et** demande à la Commission de contrôler rigoureusement la transposition de ces règles;

Amendement

2. invite **instamment tous** les États membres à **pleinement mettre** en œuvre **le troisième paquet législatif sur l'énergie et les autres** actes législatifs **de l'UE en la matière, en respectant les délais convenus;** demande à la Commission de contrôler rigoureusement la transposition de ces règles;

Or. en

Amendement 5
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. rappelle que l'article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que la politique de l'Union dans le domaine de l'énergie est menée dans un esprit de solidarité entre les États membres; indique que la réalisation du marché intérieur de l'énergie devrait tenir compte des différences socio-économiques structurelles des régions européennes et ne pas imposer de charges aux États

membres;

Or. en

Amendement 6
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne l'urgence d'agir, au niveau national et de l'UE, en vue d'éliminer les entraves à l'investissement dans les infrastructures énergétiques imputables à la planification et à la réglementation, afin de libérer le potentiel du marché unique;

Or. en

Amendement 7
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 ter. invite la Commission à encourager des mesures urgentes visant à surmonter les déséquilibres de l'infrastructure énergétique dans l'Union européenne, qui constituent un obstacle à la réalisation du marché intérieur de l'énergie et des objectifs de la stratégie Europe 2020;

Or. en

Amendement 8
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande instamment aux États membres de doter les ANR des compétences et des ressources nécessaires pour exercer leurs fonctions, par exemple la surveillance et le traitement correct des plaintes des clients; demande à la Commission et à l'ACRE de proposer des recommandations sur la manière dont les pouvoirs de contrôle des ANR pourraient être améliorés;

Amendement

3. demande instamment aux États membres de doter les ANR des compétences et des ressources nécessaires pour exercer leurs fonctions, par exemple la surveillance et le traitement correct des plaintes des clients; demande à la Commission et à l'ACRE de proposer des recommandations sur la manière dont les pouvoirs de contrôle des ANR pourraient être améliorés; ***invite la Commission à encourager les améliorations de la coordination et de l'échange des meilleures pratiques et des informations entre les ANR et les autorités compétentes au niveau national et européen;***

Or. en

Amendement 9
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. insiste sur le fait qu'il existe, en fonction du fournisseur, des différences significatives entre les factures en ce qui concerne la quantité et la qualité des informations fournies aux consommateurs d'énergie européens, et souligne qu'il est essentiel de fournir aux consommateurs, en temps utile, des informations adéquates sur la consommation et les prix pour qu'ils puissent choisir le fournisseur d'énergie qu'ils souhaitent;

Amendement 10
András Gyürk

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. indique que la participation active des consommateurs ***est nécessaire*** afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

Amendement

4. indique que la participation active des consommateurs ***et des campagnes d'information aux consommateurs seront nécessaires*** afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; ***invite les États membres à encourager des compteurs intelligents qui donnent aux consommateurs un aperçu clair de leur consommation d'énergie; insiste sur le fait que les prix européens du gaz et de l'électricité doivent être raisonnables, transparents et facilement comparables;*** souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente, ***un format de factures standardisé*** et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

Or. en

Amendement 11
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. indique que la participation ***active*** des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de

Amendement

4. indique que la participation des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents, ***et notamment en matière d'énergies renouvelables et d'infrastructures énergétiques orientées***

comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

*sur l'efficacité; invite la Commission à encourager et à permettre la participation des consommateurs à la réalisation de systèmes énergétiques intelligents, en particulier par l'élaboration de programmes de financement accessibles, efficaces et transparents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient **clairs**, efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;*

Or. en

Amendement 12
Zigmantas Balčytis

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. indique que la participation active des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

Amendement

4. indique que **les consommateurs de certains États membres de l'UE ne peuvent toujours pas choisir librement leur fournisseur d'électricité et payer un prix concurrentiel et équitable pour l'électricité; souligne que** la participation active des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

Or. It

Amendement 13
Fiona Hall

**Projet d'avis
Paragraphe 4**

Projet d'avis

4. indique que la participation active des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur;

Amendement

4. indique que la participation active des consommateurs est nécessaire afin de tirer des bénéfices de la diffusion des systèmes énergétiques intelligents; souligne la nécessité de promouvoir une facturation transparente et ***précise basée sur la consommation réelle, ainsi que*** la diffusion d'outils de comparaison des prix qui soient efficaces et complets, ainsi que le changement facile et rapide de fournisseur; ***insiste pour que des conseils détaillés et des formations approfondies soient proposés aux consommateurs pour garantir leur participation active;***

Or. en

**Amendement 14
Silvia-Adriana Țicău**

**Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

Projet d'avis

4 bis. encourage l'instauration d'une méthode commune et d'un format d'utilisation commun, global et simple pour les factures de consommation d'énergie, qui comprennent les informations minimales devant être fournies par le fournisseur sur les factures, afin de permettre aux consommateurs, où qu'ils se trouvent dans l'UE, de comprendre le contenu des factures d'énergie et ainsi d'utiliser l'énergie de façon plus économique et efficace;

Or. ro

Amendement 15
Bendt Bendtsen

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. souligne les expériences positives dans certains États membres, où l'économie d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie a eu de nombreuses retombées positives, et indique notamment que l'industrie intensifie l'utilisation des compteurs électriques intelligents au bénéfice des consommateurs;

Or. da

Amendement 16
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. rappelle l'importance des mesures en faveur de l'accroissement de l'efficacité énergétique, notamment dans le secteur du bâtiment; invite les États membres à garantir un nombre suffisant d'auditeurs énergétiques afin de rendre l'audit énergétique accessible à tous les consommateurs; demande aux États membres et à la Commission de garantir, dans un futur cadre financier pluriannuel, des ressources pour le financement des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, notamment dans le secteur du logement; invite les États membres et la Commission à élaborer un cadre législatif visant à encourager et à garantir la participation

*des fournisseurs de services énergétiques
à l'accroissement de la performance
énergétique des bâtiments;*

Or. ro

Amendement 17
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Sous-titre 2

Projet d'avis

Amendement

Services internet et de téléphonie

Marché unique numérique

Or. en

Amendement 18
Ioan Enciu

Projet d'avis
Sous-titre 2

Projet d'avis

Amendement

Services internet et de téléphonie

Services internet, de téléphonie *et de
téléphonie mobile*

Or. en

Amendement 19
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. invite la Commission à surveiller le marché et à combler les *éventuels* vides législatifs;

5. invite la Commission à surveiller le marché et à combler les vides législatifs *qui font obstacle à la pleine réalisation du marché intérieur du numérique et des télécommunications;*

Amendement 20
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 bis. rappelle qu'un marché unique numérique, où les services peuvent circuler librement sur un marché de 500 millions de consommateurs, constitue un moteur essentiel de la compétitivité et de la croissance économique, qui crée des emplois hautement qualifiés et facilite la convergence de l'UE vers une économie fondée sur la connaissance;

Or. en

Amendement 21
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 ter. souligne qu'un marché européen où pratiquement 500 millions de personnes sont connectées au réseau à large bande à haut débit servirait de fer de lance au développement du marché intérieur; souligne la nécessité de relier l'agenda numérique à la fourniture de nouveaux services, comme le commerce en ligne, les services de santé en ligne, la formation en ligne, les services bancaires en ligne et les services d'administration en ligne;

Or. en

Amendement 22
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quater. demande la création d'un "guichet unique" pour la TVA dans chaque État membre, afin de faciliter le commerce en ligne transfrontalier pour les PME et les entrepreneurs;

Or. en

Amendement 23
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 5 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

5 quinquies. souligne la nécessité urgente que l'UE donne confiance aux entreprises et aux consommateurs et leur fournisse des moyens de réaliser des échanges en ligne afin d'intensifier le commerce transfrontalier; demande dès lors la simplification des systèmes de licences et la création d'un cadre efficace en matière de droit d'auteur;

Or. en

Amendement 24
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. invite les États membres à mettre en œuvre en temps utile la législation européenne relative aux télécommunications et demande à la Commission de sanctionner la *non-application*;

Amendement

6. invite les États membres à mettre en œuvre en temps utile la législation européenne relative aux télécommunications et demande à la Commission ***d'examiner attentivement ce processus de mise en œuvre et*** de sanctionner la *non-application*;

Or. en

Amendement 25

Ioan Enciu

Projet d'avis

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. indique qu'une Europe sans service d'itinérance pour les télécommunications mobiles devrait constituer l'objectif de l'Union européenne, à atteindre rapidement, afin de réaliser le marché intérieur du numérique et des télécommunications, de générer la concurrence entre les fournisseurs de services en permettant l'arrivée de nouvelles sociétés sur le marché, d'appliquer les droits des consommateurs et de proposer une plateforme cohérente et souple pour le numérique et les télécommunications dans l'UE;

Or. en

Amendement 26

Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

Amendement

7. demande instamment aux États membres de faire en sorte que les ANR disposent des ressources leur permettant de surveiller et de sanctionner la qualité inégale du service, et que les retours d'informations des consommateurs soient pris en considération; ***invite les États membres à lancer des campagnes d'information pour faire connaître les droits des consommateurs afin que le pouvoir de négociation de ces derniers augmente face aux fournisseurs de services de communication;***

Or. ro

Amendement 27

András Gyürk

Projet d'avis Paragraphe 8

Projet d'avis

8. invite les ANR et les organisations de consommateurs à fournir un aperçu clair et transparent des services de télécommunications offerts aux consommateurs, ainsi que de leurs prix;

Amendement

8. invite les ANR et les organisations de consommateurs à fournir un aperçu clair et transparent des services de télécommunications offerts aux consommateurs, ainsi que de leurs prix; ***recommande que les prix des services de télécommunication (tels que les services vocaux, les SMS ou les données) apparaissent sous un format de prix uniforme exprimé par minute, d'un prix par SMS et d'un prix par Mo, afin de faciliter la comparaison des services proposés et de favoriser la comparabilité des services forfaitaires; indique que cette comparaison devrait comprendre d'autres éléments, comme la durée minimale du contrat et les sanctions, qui peuvent également influencer le prix; souligne que les clients devraient être en mesure d'accéder gratuitement aux informations***

d'utilisation de leurs options de service, et que les consommateurs devraient être autorisés à définir des limites d'utilisation, afin de restreindre les effets des mauvaises surprises sur les factures et d'encourager la sensibilisation des consommateurs, et ce non seulement pour les services d'itinérance, mais également pour les services nationaux, en particulier concernant les données, car ils ne sont souvent pas conscients des répercussions de leur utilisation sur leurs factures;

Or. en

Amendement 28
Bendt Bendtsen

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des opérateurs moins importants au marché des services mobiles, qui se caractérise actuellement par un faible nombre d'acteurs dominants;

Or. da

Amendement 29
András Gyürk

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

Amendement

9. invite la Commission à améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux en rationalisant les informations et en simplifiant les procédures de financement;

9. invite la Commission à améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux en rationalisant les informations et en simplifiant les procédures de financement;

demande instamment aux États membres d'encourager la participation des PME aux marchés publics par l'instauration de procédures électroniques de marchés publics, la simplification de l'administration et la réduction de la lourdeur administrative, la division des marchés publics en lots et l'accélération des paiements aux sous-traitants;

Or. en

Amendement 30
Ioan Enciu

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. invite la Commission à améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux en rationalisant les informations et en *simplifiant* les procédures de financement;

Amendement

9. invite la Commission à améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux en rationalisant les informations et en *rendant* les procédures de financement *plus simples, plus efficaces et plus transparentes*;

Or. en

Amendement 31
Zigmantas Balčytis

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

9 bis. note que la participation des entreprises européennes aux marchés publics transfrontaliers reste très faible, et que les entreprises de l'UE, en particulier les petites et moyennes entreprises, éprouvent des difficultés à participer aux marchés publics transfrontaliers à cause

Amendement

de la différence et de la complexité des procédures administratives; félicite la Commission pour sa proposition de réforme des marchés publics et estime que l'élaboration de principes communs pour l'UE ainsi que de règles flexibles, claires et simples des marchés publics permettraient aux entreprises, en particulier aux PME, de bénéficier davantage des possibilités offertes par les marchés publics transfrontaliers;

Or. lt

Amendement 32
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. invite les États membres et la Commission à faciliter les possibilités d'investissement pour les jeunes entreprises innovantes en éliminant les obstacles qui empêchent l'émergence d'un marché du capital-risque à l'échelle européenne;

Or. en

Amendement 33
Zigmantas Balčytis

Projet d'avis
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 ter. souligne la nécessité de créer, à l'échelle de l'UE, un système des marchés publics électroniques afin d'assurer une plus grande transparence, de garantir la

concurrence et de permettre une utilisation plus efficace des fonds publics;

Or. It

Amendement 34

Ioan Enciu

Projet d'avis

Paragraphe 10

Projet d'avis

10. invite les États membres à créer des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement

10. invite les États membres à créer des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux; *souligne l'importance des "guichets uniques" en tant que points de départ fondamentaux pour attirer et favoriser les investissements privés dans le domaine de la recherche et de l'énergie et invite la Commission à renforcer les mesures de simplification et de transparence des cadres de financement européens, nationaux et locaux.*

Or. en

Amendement 35

András Gyürk

Projet d'avis

Paragraphe 10

Projet d'avis

10. invite les États membres à créer des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement

10. invite les États membres à créer des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux; *presse les États membres de faciliter l'accès des PME aux divers fonds en simplifiant les règles de soumission des*

données et d'encourager les dépôts de données en ligne pour les certificats et les autres pièces justificatives.

Or. en

Amendement 36
Krišjānis Kariņš

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. invite les États membres à **créer** des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement

10. invite les États membres à **évaluer la création** des "guichets uniques" auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux, **en gardant à l'esprit que les "guichets uniques" présentent une plus grande valeur ajoutée lorsqu'ils sont créés pour remplacer l'administration existante, et qu'ils n'augmentent donc pas les dépenses pour le contribuable.**

Or. en

Amendement 37
Bendt Bendtsen

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. invite les États membres à **créer** des "guichets uniques" **auprès desquels les PME peuvent introduire** une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement

10. invite les États membres, à **l'aide des structures existantes et par la création de "guichets uniques", à simplifier et favoriser l'accès à l'information, et à permettre ainsi aux PME d'introduire** une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement 38
Andreas Mölzer

Projet d'avis
Paragraphe 10

Projet d'avis

10. invite les États membres à créer des **"guichets uniques"** auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux.

Amendement

10. invite les États membres à créer des **points de contact centralisés** auprès desquels les PME peuvent introduire une demande de financements européens, nationaux et locaux, **selon le principe du "guichet unique"**.

Amendement 39
Zigmantas Balčytis

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. note que les différences de réglementation de la signature électronique entre les États membres continuent de représenter un obstacle considérable au bon fonctionnement du marché intérieur européen, notamment pour la fourniture de services transfrontaliers; souligne la nécessité de créer un système unifié de reconnaissance de la signature électronique dans toute l'UE.

Amendement 40
Gunnar Hökmark

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. invite les États membres et la Commission à garantir des accords qui permettent aux PME d'opérer dans toute l'Europe et de commercialiser leurs idées, en leur octroyant un meilleur accès aux marchés et en réduisant la lourdeur administrative.

Or. en

Amendement 41
Seán Kelly

Projet d'avis
Sous-titre et paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

Commerce en ligne

10 bis. invite les États membres à mettre en œuvre rapidement la directive sur les droits des consommateurs et demande à la Commission d'employer tous les moyens à sa disposition pour encourager une meilleure pénétration du commerce en ligne en tant que pratique commerciale normale, tant pour les transactions entre les entreprises et les consommateurs que pour les transactions interentreprises.

Or. en

Amendement 42
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Sous-titre 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

Marché intérieur des services

Or. ro

Amendement 43
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 bis. souligne que l'administration en ligne est particulièrement bénéfique pour les citoyens et les PME de l'UE car elle présente des avantages découlant de la baisse des coûts administratifs, dans la mesure où les citoyens et les PME sont souvent confrontés à des obstacles insurmontables lorsqu'ils opèrent à un niveau transfrontalier dans l'UE;

Or. ro

Amendement 44
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 ter. constate que les obstacles majeurs à l'accès transfrontalier aux services électroniques des administrations publiques sont liés à l'utilisation des signatures et des identifications électroniques et au manque d'interopérabilité des systèmes d'administration en ligne au niveau de l'UE; invite la Commission à réviser la directive sur la signature électronique afin de garantir la reconnaissance

mutuelle des signatures électroniques;

Or. ro

Amendement 45
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 quater. souligne que les applications d'administration en ligne devraient être révisées et, si nécessaire, modifiées pour être accessibles également aux utilisateurs non résidents; souligne que l'interopérabilité est nécessaire au niveau local, régional, national, ainsi qu'au niveau de l'UE;

Or. ro

Amendement 46
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 quinquies. invite les États membres à utiliser les instruments TIC pour améliorer la transparence et la responsabilisation afin de réduire les charges administratives, d'améliorer les procédures administratives, de réduire les émissions de dioxyde de carbone, d'économiser les ressources publiques et de contribuer à une démocratie plus participative, en renforçant dans le même temps le niveau de confiance et de conviction;

Or. ro

Amendement 47
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 sexies. souligne que les procédures électroniques de marchés publics doivent évoluer pour faciliter les services transfrontaliers, garantir la réalisation du marché intérieur des services et mettre en œuvre pleinement la directive sur les services;

Or. ro

Amendement 48
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 septies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 sexies. regrette que la proposition législative visant à garantir, d'ici 2015, la pleine accessibilité des sites internet du secteur public soit différée; salue la feuille de route pour l'insertion numérique et demande la mise en œuvre de l'initiative sur l'accessibilité des sites web (WAI), y compris les orientations sur l'accessibilité des contenus web (WCAG) pour les portails d'administration en ligne.

Or. ro

Amendement 49
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 octies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 octies. rappelle qu'il est encore difficile pour les voyageurs de réserver et d'acheter des billets de voyage multimodal sur le territoire de l'UE et invite la Commission, les États membres et les entreprises du secteur des transports à garantir d'ici 2015 la mise en œuvre d'un système intégré et multimodal d'émission des billets;

Or. ro

Amendement 50
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 nonies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 nonies. salue l'accroissement considérable du commerce électronique et attire l'attention sur les préoccupations des consommateurs concernant la sécurité des transactions effectuées; invite les États membres et la Commission à renforcer le cadre législatif de protection des consommateurs qui utilisent le commerce électronique et à élaborer un cadre destiné à encourager la certification des sites web de commerce électronique, ceux des institutions financières et des institutions publiques, du point de vue de la sécurité, afin que les consommateurs aient confiance lorsqu'ils accèdent à ces sites.

Or. ro

Amendement 51
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 decies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 decies. attire l'attention sur l'importance d'élaborer des normes européennes, absolument nécessaires tant pour la mise en œuvre du marché intérieur que pour l'augmentation de la compétitivité de l'UE sur le plan international; invite la Commission à garantir aux PME et aux microentreprises un accès facilité aux normes européennes.

Or. ro

Amendement 52
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 undecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 undecies. salue l'initiative sur la facturation électronique, qui vise à faire de la facturation électronique la méthode de facturation prédominante dans l'UE d'ici 2020, ainsi que la décision de la Commission de créer un forum européen pluripartite sur la facturation électronique (EMSFEI).

Or. ro

Amendement 53
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 duodecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 duodecies. souligne que les avantages substantiels de la facturation électronique (périodes de paiement plus courtes, moins

d'erreurs, collecte plus efficace de la TVA, réduction des coûts d'impression et d'envoi et gestion intégrée de l'activité commerciale) et invite le secteur industriel et les organisations européennes de normalisation à poursuivre leurs efforts pour encourager la convergence vers un modèle commun de données de facturation électronique.

Or. ro

Amendement 54
Silvia-Adriana Țicău

Projet d'avis
Paragraphe 10 terdecies (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

10 terdecies. souligne l'importance de la sécurité juridique, d'un environnement technique clair et de solutions ouvertes et interopérables dans le domaine de la facturation électronique, qui soient basées sur des exigences juridiques, des opérations commerciales et des normes techniques communes, afin de faciliter l'adoption généralisée de ce mode de facturation.

Or. ro